

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00344

REGIE D'EAUX BRUTES - TERRITOIRE DU FURAN - EXTENSION DU PERIMETRE ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 66
Nombre de pouvoirs : 16
Nombre de voix : 82

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230629-D20230034410

Date de mise en ligne : 12 juillet 2023

Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à M. Pierrick COURBON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA,
M. Didier DELDON, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Jean DUVERGER,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Olivier LONGEON, Mme Fabienne MARMORAT,
M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Evelyne ORIOL, M. Gilles PERACHE,
M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

REGIE D'EAUX BRUTES - TERRITOIRE DU FURAN - EXTENSION DU PERIMETRE ET MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE

Par délibération n°2021.00029 en date du 28 janvier 2021, le Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole a notamment approuvé, à compter du 1^{er} janvier 2023, la création d'une régie dotée de la simple autonomie financière dénommée « *Régie d'Eaux Brutes – Territoire Furan* ».

Depuis cette date, la Régie d'Eaux Brutes est habilitée à exercer, à titre principal :

- « *La protection des ressources en eau brute* ;
- *Le prélèvement, le stockage et l'acheminement de l'eau brute vers les sites de production d'eau potable sur le Territoire Furan* ».

Le périmètre de la Régie concerne « *les ressources en eau brute de Saint-Etienne Métropole sur le Territoire Furan dont la gestion n'est pas déléguée* ».

Le budget de la Régie est assuré par la vente d'eau brute aux exploitants des services de production et de distribution d'eau potable.

L'extension du périmètre de la Régie d'Eaux Brutes aux territoires suivants :

- territoire de l'Ondaine (barrages du Cotatay, de l'Echâpre, des Plats et de l'Ondenon) à compter du 1^{er} janvier 2024 ;
- territoires de Saint-Chamond – L'Horme dit « *Haute Vallée du Gier* » (barrages de La Rive, de Soulages et du Piney), de la Moyenne Vallée du Gier (barrage du Dorlay) et de la Basse Vallée du Gier (barrage du Couzon) à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

s'inscrit dans l'orientation définie par Saint-Etienne Métropole d'intégrer progressivement ses services d'eaux brutes, alimentés par une même ressource, au sein de la Régie d'Eaux Brutes et plus largement, dans sa politique de maîtrise et de gestion mutualisée, solidaire, efficiente et performante de ses ressources en eau qui correspondent très largement à l'exploitation des barrages.

Dans ce cadre, le Conseil métropolitain est appelé à se prononcer sur l'extension du périmètre de la Régie entraînant ainsi des modifications de ses statuts, joints en annexe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1412-1, R.1412-1, L.2221-1 à L.2221-17, R.2221-1 à R.2221-17, R.2221-63 à R.2221-94, L.2224-7 et L.5217-2.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.253-5 ;

Vu la délibération n°2021.00029 en date du 28 janvier 2021 du Conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole approuvant notamment les statuts de la Régie d'Eaux Brutes – Territoire Furan ;

Vu la délibération n°2021.00053 en date du 28 janvier 2021 du Conseil métropolitain de Saint-Etienne Métropole désignant les membres du Conseil d'exploitation de la Régie d'Eaux Brutes – Territoire Furan ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 9 juin 2023,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 juin 2023 ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation en date du 07 juin 2023 ;

Vu les statuts de la Régie d'Eaux Brutes et notamment ses articles 2 et 8.1 ;

Vu le projet de modifications des statuts de la Régie d'Eaux Brutes en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve l'extension du périmètre de la Régie d'Eaux Brutes de Saint-Etienne Métropole aux territoires de l'Ondaine à compter du 1^{er} janvier 2024 et aux territoires de Saint-Chamond – L'Horre (Haute Vallée du Gier), de la Moyenne Vallée du Gier et de la Basse Vallée du Gier à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- approuve les modifications des statuts de la Régie d'Eaux Brutes de Saint-Etienne Métropole, figurant en annexe de la présente délibération ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant habilité, à signer tous documents relatifs à la présente délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD